



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation du 31 mars 2022
Séance du 07 avril 2022

Sous la présidence de M. Alain HIPPI, Maire
Secrétaire de séance : Toni MATHIS
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents ou représentés : 15

Présents : HIPPI Alain, SCHOLLER Manuela, BURGER Éric, ENTZMINGER Christelle, SCHMITT Martine, GIRARDIN Pierre, HANSS Éric, KLEIN Lucie, MAHLER Rémy, MATHIS Andréa, MATHIS Toni, REBER Philippe, SCHLEIFER Daniel, SPEICH Nicolas, STAATH Pascal

ORDRE DU JOUR

- 1) Election du secrétaire
- 2) Approbation du compte rendu du 21 février 2022
- 3) Vote des taux d'imposition 2022
- 4) Adoption du Budget primitif 2022
- 5) Aménagement monument aux morts
- 6) Intervention de l'archiviste itinérant
- 7) Divers

Monsieur le Maire demande l'ajout de trois points à l'ordre du jour :

- Subvention une rose un espoir
- Projet financement participation Groupe scolaire intercommunal
- Motion de soutien au collège de Hochfelden

Accepté à l'unanimité

Election du secrétaire de séance : Toni MATHIS

Approbation du compte-rendu du 21 février 2022 – approuvé à l'unanimité

1/ 7.2 Fiscalité Taux d'imposition 2022

DCM11-2022

Par délibération DCM09-2021 du 08 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB : 22.00%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties TFPNB : 48.67%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De ne pas augmenter** les taux d'imposition en 2022 et donc de les maintenir à :
 - Taxe foncière sur propriétés bâties **TFPB**: **22.00%**
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties **TFPNB** : **48.67%**

Adopté à l'unanimité

2/ 7.1 Décisions budgétaires Finances-budget primitif 2022

DCM12-2022

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le **Budget Primitif 2022** dressé par lui, appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté chapitre par chapitre et article par article

Approuve le Budget Primitif 2022 dont la balance générale s'établit comme suit

Section de fonctionnement

Dépenses : 986 707,35€

Recettes : 986 707,35€

Section investissement

Dépenses : 1 020 353,41€

Recettes : 1 020 353,41€

Adopté à l'unanimité

3/ 1.1 Marchés Publics Nettoyage restauration monuments aux morts

DCM13-2022

Monsieur le Maire rappelle la délibération DC08-2022 du 21 février dernier relative aux travaux de réaménagement du Monument aux morts.

En complément de ces travaux il faudrait également prévoir le nettoyage et la restauration du monument aux morts

Pour ce faire il présente un devis de l'entreprise MEAZZA de Mundolsheim d'un montant de 4 649€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **VALIDE** les travaux de nettoyage et restauration du monument aux morts et le devis de l'entreprise MEAZZA de Mundolsheim d'un montant de **4 649€ HT**
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis y afférent et tous documents administratifs ou comptables se rapportant à cette décision.

Adopté à l'unanimité

4/ 1.4 Autres contrats Intervention de l'archiviste itinérant

DCM14-2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune d'Alteckendorf a fait appel depuis plusieurs années maintenant au service d'archiviste mis à disposition par le Centre de Gestion du Bas-Rhin ce service permettant une continuité dans le classement et l'archivage des documents communaux.

Il précise que dans le cadre de cette maintenance annuelle il convient d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'archiviste itinérant, pour l'année 2022 le nombre de jour d'intervention est fixé à un jour.

Dans un but de simplification des démarches administratives Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation, pour la durée du mandat (jusqu'en 2026), de signer les conventions ponctuelles des années à venir pour la mise à disposition du service d'archiviste itinérant dans le cadre de la maintenance des archives communales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la mise en place d'une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant pour un jour en 2022.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention y afférent
- **AUTORISE** le Maire, pour la durée du mandat, à signer les conventions à venir pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant dans le cadre de la maintenance des archives communales.

Adopté à l'unanimité

5/ 7.5 Subventions Subvention association Une Rose Un Espoir

DCM15-2022

Le Maire présente le courrier du 07 février 2022 relatif à l'opération Une Rose, Un Espoir.

Le président de l'association sollicite une subvention pour couvrir l'achat des roses prévues pour notre commune à savoir 0.45€ X 250 roses soit 113 €uros.

Considérant les engagements de cette association après de la ligue 67 contre le cancer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser 113 € à l'Association Une Rose Un Espoir secteur du Pays de la Zorn pour l'exercice 2022
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de fonctionnement 2022

Adopté à l'unanimité

6/ 7.3 Emprunts

Prévision réalisation d'un emprunt-Participation au financement du Groupe Scolaire Intercommunal Nord d'Alteckendorf

DCM16-2022

Monsieur le Maire rappelle la délibération DCM48-2020 du 13 août 2020 approuvant la participation financière prévisionnelle de la Commune d'Alteckendorf, selon le plan de financement présenté à la Conférence des Maires le 03 août 2020, pour le financement du Groupe Scolaire Intercommunal Nord.

Il rappelle la convention signée en date du 16 décembre 2020 entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, les communes d'Alteckendorf, d'Ettendorf, de Grassendorf et de Minversheim validant ce même plan de financement et définissant en premier versement pour l'ensemble des communes à compter de **2023**.

Il informe les membres du conseil municipal que la tendance des taux d'intérêts est à la hausse actuellement et qu'il serait prudent de faire les démarches dès à présent auprès des organismes bancaires pour finaliser l'emprunt nécessaire au versement de la participation finale au financement du GSI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE son accord de principe pour la réalisation d'un emprunt d'un montant de **700 000€** auprès de l'organisme le mieux-disant pour le financement de la participation finale à la construction du Groupe Scolaire Intercommunal

AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires auprès de divers organismes bancaires

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

Adopté à l'unanimité

7/ 9.4 Motion

Motion de soutien à l'ouverture d'une classe supplémentaire de 6^{ème} au Collège Gustave Doré de Hochfelden pour la rentrée 2022

DCM17-2022

Suite au dernier Conseil d'Administration du Collège Gustave Doré de Hochfelden et à la prise de connaissance de la Dotation Horaire Globale, il a été indiqué qu'il y aurait 186 élèves en classe de 6^{ème}.

Ces classes seront donc particulièrement surchargées et les conditions ne seront absolument pas propices aux apprentissages dans ce cadre-là.

De plus, ces classes vont accueillir des élèves en inclusion, avec des situations de handicap plus ou moins lourdes. La plupart de ces élèves seront accompagnés de leur AESH pour une durée de 20h par semaine pour certains.

Le collège a été construit pour accueillir 800 élèves, les salles de classe sont suffisamment nombreuses mais néanmoins elles sont trop petites pour accueillir autant d'élèves, parfois 33 personnes par salle de classe, comme cela a été le cas en 2020-2021. Les tables et les chaises prennent tout l'espace et les enseignants ne peuvent circuler librement dans la salle. Les issues de secours sont inaccessibles car barrées par du mobilier élève.

Les conditions de sécurité physique et les conditions d'apprentissage ne semblent donc pas propices pour les élèves, ni pour les enseignants. La qualité des apprentissages sera remise en cause avec de tels effectifs surchargés dans l'ensemble de ces classes du collège.

Le Conseil Municipal d'Alteckendorf, soutient la motion rédigée à cet effet et demande à l'Inspection Académique d'examiner cette situation et sollicite ainsi l'ouverture d'une classe supplémentaire de 6^{ème} dans l'établissement Gustave Doré de Hochfelden.

Adopté à l'unanimité
